

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :
...23.....

Conseillers en
fonction :
...23.....

présents :
...17.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 10 avril 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 2 :

Compte de Gestion 2023

Compte Administratif 2023

Affectation des résultats de clôture 2023 au budget primitif 2024 de la commune

1/ Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2023 qui présente la comptabilité tenue par le comptable de la commune avec des mouvements identiques à ceux constatés au Compte Administratif 2023, tant en dépenses qu'en recettes, soit :

Investissement :	-	79 444,05 €
Fonctionnement :	+	384 348,83 €
TOTAL	+	304 904,78 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2/ Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (1)	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1-2+3)
Investissement	22 418,18		- 79 444,05	- 57 025,87
Fonctionnement	1 489 306,74	224 581,82	384 348,83	1 649 073,75
TOTAL	1 511 724,92	224 581,82	304 904,78	1 592 047,88

Le compte administratif 2023 fait apparaître un :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement de 584 200 €

ADOpte A L'UNANIMITE

1 VOTE CONTRE (Didier BOLLENBACH)

3/ Affectation des résultats de clôture 2023 au budget primitif 2024 de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 de la commune de la façon suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Affectation au budget primitif 2024 communal	Compte D'affectation
Section de fonctionnement	1 649 073,75	1 007 847,88	002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)
Section d'investissement	57 025,87	57 025,87	001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

DECIDE d'affecter 641 225,87 € ($- 57 025,87 - 584 200 = - 641 225,87$ €) d'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.

Lampertheim, le 10 avril 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance

Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim